COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CABARA

17 mars 2016

Les conseillers municipaux par convocation en date du 04 mars 2016, se sont réunis à la Mairie le jeudi 17 mars 2016 à 18h30 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

Présents: Mmes Mrs BLANC, CHORON, BOISSONNET, VIGNOLLET, SAUBION, PISONI, DUPUIS-RABION, BLAZY

Absents: Mrs PEIFFER(pouvoir à Mr Blanc), BERACOCHEA(pouvoir à Mr Choron), BATTAGLIA

Mr CHORON est le secrétaire de la séance

Après lecture et approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire ouvre la séance.

DELIBERATION 1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DE RESULTAT

Mr Choron présente le compte administratif de l'année 2015, dressé par Mr Blanc, et en tout point identique au compte de gestion de Mr le receveur.

Après lecture, article par article, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents, les résultats suivants :

La section de fonctionnement, avec 359 345.59 € de dépenses et 362 062.35 € de recettes, auxquels s'ajoute un report d'excédent de 2014 de 30 325.15 €, se clôture avec un excédent de 33 041.91 €

La section d'investissement, avec 30 827.30 € en dépenses et 23 347.01 € en recettes auxquels s'ajoute un report d'excédent de 2014 de 17 868.09 €, se clôture avec un excédent de 10 387.8 €.

Au vu des résultats de l'exercice 2015, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents, l'affectation suivante :

Report en section fonctionnement (R002): 33 041.91 €

Report en investissement (R001): 10 387.80 €

DELIBERATION 2 – ADHESION DE LA COMMUNE DE ST JEAN DE BLAIGNAC AU CHENIL DU LIBOURNAIS

Suite à la demande d'adhésion au SIVU du chenil du Libournais formulée par la commune de St Jean de Blaignac, celui-ci demande aux communes adhérentes de se prononcer sur leur avis.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents délibère pour accord à cette adhésion

DELIBERATION 3 - MODIFICATION DES STATUTS DU SDEEG

L'accord du conseil municipal est demandé par le SDEEG, pour une adaptation de ses statuts en vue du changement de représentation de Bordeaux Métropole au sein de ce syndicat (désormais représentation sur la base d'un nombre de siège et non plus de suffrages, comme auparavant).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce favorablement pour cette modification.

DELIBERATION 4 - SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DES SCENES D'ETE

La communauté de commune du Brannais a délibéré pour accorder une aide aux communes organisatrices des concerts des scènes d'été en gironde à hauteur de 50 % . Or, pour l'année 2015, c'est le comité municipal des fêtes qui a payé cette prestation, et la communauté de communes ne peut subventionner qu'une commune.

Délibération doit donc être prise afin que la commune puisse subventionner le comité municipal des fêtes du montant de la prestation, soit 925 € et se faire rembourser 50 % de ce montant par la communauté de communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, délibère en ce sens.

DELIBERATION 5 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Des discussions autour de la préparation du budget primitif 2016, ressortent plusieurs projets, notamment

- l'installation d'un compteur d'eau individuel pour l'école, qui permettrait de facturer la consommation sur le compte du SIRP, à l'instar des autres communes du regroupement,
- l'achat d'une auto-laveuse pour le foyer municipal afin d'optimiser le temps de travail de l'agent technique,
- la pose d'un grillage sur le clocher de l'église pour éliminer les risques de nidification,
- la mise en route du diagnostic accessibilité afin de mettre en œuvre le dispositif imposé par la loi de 2005,
- des travaux sur certaines voies de la commune.

Mr le Maire est chargé de faire établir les différents devis afin de voter les priorités au budget 2016

La réunion du vote du budget primitif 2016 est fixée au 6 avril